

Atelier D'ARTISTES

2 0 0 8 | 21 PLACE CRILLON
84000 AVIGNON

TEL 04 90 82 64 67

EXPOSER EN PROVENCE

Vous pouvez exposer en Provence en Avignon, en bénéficiant à la fois

D'UN LOCAL IDÉALEMENT PLACÉ

- Notre clientèle constituée à 80 % de touristes étrangers flâne place Crillon, emplacement réputé pour son charme et sa bonne fréquentation (Hôtel de l'Europe **** et nombreuses galeries d'art).

DE CONDITIONS FINANCIÈRES ADAPTÉES

- Notre association, à but non lucratif, a pour mission de promouvoir les artistes, les conditions proposées ne visent donc qu'à assurer la pérennité du projet.
- Vous pouvez adhérer à notre association (10 € pour un an) et demander à bénéficier de la mise à disposition de la "chambre de Napoléon". Cette belle pièce de 30 m² profite d'une lumière naturelle du Nord idéale et d'un bon éclairage complémentaire.

NOS CONDITIONS D'ACCUEIL SONT LES SUIVANTES :

PRATIQUEMENT

- Les artistes fondateurs assument les permanences et l'accueil du public dans l'atelier-galerie; en votre compagnie si c'est possible .
- Vous prenez en charge les expéditions, et les assurances.
- Avec notre appui (réalisation des graphismes, conseils et fichier clients) vous prenez en charge la communication (placement des affiches, cartons d'invitation, annonces presse etc) et des fournitures du cocktail du vernissage .
- L'atelier assure l'accrochage des œuvres à réception des colis, mais l'artiste invité se chargera personnellement du reconditionnement et du retour des œuvres.
- La présence de l'artiste est indispensable le jour du vernissage et le jour de la fin de l'exposition.
- Les œuvres sont livrées entre le 1^{er} et le 4 de chaque mois et sont retirées entre le 30 et le 3.

FINANCIÈREMENT

- Une participation fixe de 800 € (couvrant un loyer de 400 € et une participation de 400 € aux frais de réalisation graphique, d'imprimerie, de timbres, de cocktail et de communication).
- Une participation proportionnelle de 15% sur vos ventes.
- Pour l'exposition en Août un accord spécifique peut être trouvé avec l'association pour être dispensé de la participation fixe en contrepartie de la prise en charge de la communication et des permanences.

SI VOUS SOUHAITEZ EXPOSER

- Vous adressez une proposition d'exposition à
ATELIER D'ARTISTES DE LA PLACE CRILLON
21 PLACE CRILLON • 84000 AVIGNON
- Vous précisez en détail quels sont les mois qui auraient votre préférence (Avril Aout ou Octobre) quels seraient éventuellement les mois pour lesquels vous renonceriez même si votre dossier était sélectionné .
- Nous examinons les dossiers dans le courant de Novembre et Décembre pour l'affectation des périodes d'exposition de l'année suivante.
- Les dossiers doivent contenir bien sûr quelques illustrations du travail que vous proposez d'exposer.

E
X
P
O
S
E
R
E
N
P
R
O
V
E
N
C
E

D'Atelier ARTISTES

2 0 0 8 | 21 PLACE CRILLON
84000 AVIGNON

TEL 04 90 82 64 67

E X P O S E R E N P R O V E N C E

E X P O S E R E N P R O V E N C E

Je soussigné

Nom

Prénom

Adresse

Tel

Portable

E-mail

■ Souhaite que mon dossier ci joint soit examiné en vue de pouvoir exposer dans le cadre de l'atelier galerie de votre association

■ Je joins une présentation visuelle du travail que je souhaite exposer..

■ On peut également voir mon travail sur le site internet

.....

■ Mes mois souhaités sont dans l'ordre de préférence (Avril, Aout ou Octobre)

.....

.....

.....

■ Je devrais renoncer à ma sélection si il ne pouvait m'être proposé que les mois suivants (réponse facultative)

.....

.....

Fait à Le / /

Signature